

Note explicative délibération du CA sur les doubles diplômes

Définitions

Les Doubles Diplômes sont parmi les formes les plus abouties et intégrées de coopérations internationales en matière de formation dans l'enseignement supérieur. Chaque convention est négociée individuellement entre deux ou plusieurs établissements qui reconnaissent mutuellement l'équivalence de leurs formations et s'engagent à délivrer conjointement ou en complément leurs diplômes nationaux.

Les étudiants qui suivent un parcours en double diplôme sont inscrits simultanément dans les deux (ou plusieurs) établissements et doivent répondre aux prérequis et acquis pédagogiques exigés par chacun des établissements afin d'en obtenir le ou les diplôme(s). Les établissements partenaires s'entendent au préalable sur la sélection conjointe des candidats avant leurs inscriptions et sur les modalités d'examen et contrôle des connaissances.

Quelles sont les différentes formes de diplôme en partenariat international ou double diplôme ?

- **Les doubles diplômes**
L'étudiant est présent un semestre ou une année dans l'établissement partenaire. Il obtient 2 diplômes : celui de l'URCA et celui de l'université partenaire.
- **Les diplômes conjoints**
L'étudiant est présent un semestre ou une année dans l'établissement partenaire. Il obtient un seul diplôme (un même "parchemin") marqué du sceau des deux universités.
- **Les diplômes délocalisés**
L'étudiant n'est physiquement pas présent mais obtient un diplôme de l'URCA

Frais de fonctionnement

Coûts des enseignements

Un double diplôme s'appuie sur un diplôme déjà en cours à l'URCA et accrédité, il n'y a pas de création de diplôme et les coûts d'enseignement sont ceux du diplôme de l'URCA préexistant. Néanmoins certains double diplôme peuvent nécessiter la création de parcours spécifiques, dispensé en anglais notamment et/ou ajout de groupe de TD. Ces aménagements sont précisés dans la convention et négociés en amont. Pour limiter les coûts et anticiper les besoins, le nombre d'étudiants sélectionnés pour un double diplôme est limité dans la convention.

Frais d'inscription

Les étudiants sélectionnés pour un double diplôme sont inscrits comme les étudiants classiques dans chaque établissement partenaire.

En 2012, l'URCA s'est dotée d'une **Charte relative aux diplômes en partenariat international et aux formations délocalisées (DPI)** qui précise à l'article 10 : Les étudiants sélectionnés acquittent les droits de scolarité auprès de leur Université d'origine et sont exemptés de ces droits dans l'Université d'accueil. Des dérogations à ce principe peuvent être négociées mais elles prendront en compte l'intérêt des étudiants. La convention précise expressément le montant des droits de scolarité perçus dans les établissements contractants.

Sources de financements

Internes

Les dispositifs internes de soutien à la mobilité (MobIN MobOUT et MobDOC) permettent de financer des missions d'exploration et des invitations d'homologues, sur des périodes allant jusqu'à 1 mois financées sur la base des remboursements d'ordre de mission. Les appels à candidatures sont publiés deux fois par an et les dossiers évalués par des membres élus du CAC.

Externes

En Europe, les étudiants et enseignants peuvent candidater pour obtenir une bourse de mobilité Erasmus +. L'appel à candidature est ouvert une fois par an pour une mobilité l'année suivante pour les étudiants et au cours de l'année universitaire pour les missions d'enseignement. Une commission de sélection se réunit pour étudier les candidatures.

La CRPI du 29 novembre 2017a voté un avantage de +4 points dans la priorité d'attribution de bourse Erasmus + pour les étudiants inscrits en DPI

Ces deux sources de financement ne sauraient être des soutiens financiers pérennes pour les programmes de doubles diplômes. Les porteurs sont encouragés à rechercher d'autres financements.